



Litige restitution caution location saisonnière

Par Elmi

Bonjour,

J'écris pour mes parents qui sont propriétaires d'une location saisonnière (appartement).

Ils ont eu 2 couples avec 2 enfants qui ont loué le logement via Airbnb en Septembre. Ils ont demandé s'ils pouvaient prolonger la location hors plate-forme Airbnb, ce que mes parents ont accepté non sans un contrat de location et des conditions générales de location.

Le montant de la caution est de 300 euros contre 700 habituellement. Pour assurer leur location hivernale, on leur a demandé de restituer le logement pour fin Novembre. À leur sortie il n'y a pas eu d'états des lieux (ils sont partis plus tard que prévu avec autorisation de notre part mais du coup nous n'étions pas là, pas d'état des lieux d'entrée non plus). Il y eu des dégradations constatés après leur départ avec photo et vidéos, nous ne voulons pas restituer la caution et ils nous menacent de porter plainte. Que faire ?

Par janus2

Bonjour,

Sans état des lieux de sortie, le locataire est réputé avoir rendu le logement en parfait état. Vous ne pouvez donc pas conserver le dépôt de garantie (et non caution) pour d'éventuelles dégradations qui ne sont pas censées être du fait du locataire.